





ליל הַּמֶּדֶר Le soir du Séder

Le soir du Séder, nous accomplissons plusieurs *mitsvot* qui nous ont été données dans la Torah, telles que manger de la *matsa*, raconter les miracles dont nos ancêtres ont bénéficié en Égypte, ainsi que des *mitsvot* qui nous ont été données par nos Sages, telles que boire quatre coupes de vin, manger du *maror* etc.

Le soir du *Séder* - מֶּדֶּר - porte bien son nom. Tout est organisé – מְּלֶבֶּר – et planifié selon 15 étapes que nous connaissons sous le nom des « *Simanim* du *Séder* ».

Le texte de la *Haggada* reprend les enseignements de nos Sages mentionnés dans les *michnayot* du *Traité Pessa'him* (chapitre 10).

Voyons quelles sont les sources et fondements de ces 15 simanim du Séder.

Kadech – ッファ

On dit le *kidouch* comme pour les autres jours de fête. On boit la première coupe **en étant accoudé** (on incline le corps vers la gauche, comme le font les personnes libres).

1. Talmud de Babylone, Traité Pessa'him, 48b

Tous ont l'obligation de boire ces quatre coupes, aussi bien les hommes, les femmes que les enfants.

 תלמוד בבלי מסכת פסחים דף קח עמוד ב

הַכּל חַיָבִין בְּאַרְבָּעָה כּוֹסוֹת הַלָּלוּ, אֶחָד אַנַשִּים וָאָחַד נַשִּים, וָאָחַד תִּינוֹקוֹת.

Les pauvres ont aussi cette obligation, comme le dit la Michna :

- 2. Michna, Traité Pessa'him, chapitre 10, michna 1
 - (...) Même un pauvre du peuple juif ne pourra manger que s'il est accoudé. On ne lui donnera pas moins que quatre coupes de vin^a.

2. משנה מסכת פסחים פרק י משנה א

...וַאֲפִלּוּ עָנִי שֶׁבְּיִשְׂרָאֵל לֹא יֹאכַל עַד... שָׁיָסֵב. וְלֹא יִפְחֲתוּ לוֹ מֵאַרְבָּעָה כּוֹסוֹת שֶׁל יֵיִן"ִּ.

2a. Commentaire du Kehati (Rabbi Pin'has Kehati)

a. On ne lui donnera pas moins que quatre coupes : (...) Dans le cas d'un pauvre qui vit de la charité des autres, les trésoriers de la communauté ne lui donneront pas moins que la valeur des guatre coupes de vin.

2א. פירוש קהתי (לר' פנחס קהתי)

א. ולא יפחתו לו מארבעה כוסות
 יין - ...אֲפִלוּ עָנִי הַמִּתְפַּרְנֵס מִן הַצְּדָקָה לֹא יִפְחַתוּ לוֹ גַּבָּאֵי צְּדָקָה, הַמְּחַלְּקִים לָּא יִפְחַתוּ לוֹ גַּבָּאֵי צְדָקָה, הַמְּחַלְּקִים לָּאַנִיִים אֶת צָרְכָּם, מֵאַרְבָּעָה כּוֹסוֹת שֶׁל ייו.

3. פירוש קהתי

בַּתַּלְמוּד הַיְרוּשֵׁלְמִי, נֶאֶמְרוּ כַּמָה טְעָמִים לְהַסְבִּיר כְּנֶגֶד מַה תִּקְנוּ חֲכָמִים אַרְבָּעָה כּוֹסוֹת, וּבָהֶם:

א. בְּנֶגֶד **אַרְבָּעָה לְשׁוֹנוֹת שֶׁל גְאֻלָּה** הָאֲמוֹרִים בִּגְאֻלַּת מִצְרַיִם:

יָרוֹמֵא**תִי** אֵתְכֶם מִתַּחַת סִבְלוֹת מִצְרַיִם,

וָהִצַּלְתִּי אֶתְכֶם מֵעֲבוֹדָתָם,

ּוְגָאַלְתִּי אֶתְכֶם בִּוְרוֹעַ נְטוּיָה וּבִשְׁפָטִים גְּדוֹלִים,

וְלָקַחְתִּי אֶתְכֶם לִי לְעַם'.

ב. כְנָגֶד אַרְבַּע פְעָמִים 'כּוֹס פַּרְעֹה' שֶׁנִזְכְּרוּ בְּפָרְשַׁת שֵׂר הַמַּשְׁקִים (בַּחֲלוֹם שֶׁיוֹסֵף פָּתַר):

ֹיְכוֹס פַּרְעֹה בְּיָדִי׳, ׳וַאֶשְׂחַט אוֹתָם אֶל כּוֹס פַּרְעֹה׳, ׳וַאֶתֵּן אֶת הַכּּוֹס עַל כַּף פַּרְעֹה׳, ׳וְנָתַתָּ כּוֹס פַּרְעֹה בְּיָדו׳ – ׳שֶׁעְנְיָנָם הָיָה סִבָּה לִּגְאֻלַת מִצְרַיִם (יוֹסֵף עָלָה לִגְדֵלָּה בִּזְכוּת הַחֲלוֹמוֹת שֶׁפָּתַר לְשַׂר הַפִּישְׁקִים וּלְפַרְעֹה. כָּל מִשְׁפַּחְתּוֹ בָּאָה לְמִצְרַיִם בִּזְכוּתוֹ וּלְאַחַר שָׁנִים רַבּוֹת הֵם נִגְאֲלוּ מִשָּׁם).

3. Commentaire du Kehati

- a. En rapport avec les quatre verbes utilisés pour parler de la délivrance d'Égypte :
- Je vous ferai sortir des souffrances d'Égypte;
- Je vous sauverai de l'esclavage ;
- · Je vous délivrerai d'un bras étendu et par de grands jugements ;
- Je vous prendrai comme peuple.
- b. Les quatre coupes du Séder font référence aux quatre fois où l'on mentionne la « coupe de Pharaon » dans l'histoire du maître-échanson (dont Yossef avait interprété le rêve) : « la coupe de Pharaon était dans ma main », « je les ai pressés dans la coupe de Pharaon », « j'ai mis la coupe dans la main de Pharaon », « tu serviras à Pharaon sa coupe ». Toutes ces « coupes » sont en rapport avec la libération du peuple d'Israël d'Égypte (Yossef est monté en puissance grâce aux rêves qu'il a interprétés pour le maître-échanson et pour Pharaon. Toute sa famille est venue s'installer en Égypte grâce à lui et après de nombreuses années, le peuple a pu en être libéré).



Il était une fois...

Un jour, la veille de Pessa'h, un homme alla trouver le Rav Chmouel Salant, qui était le Rabbin de Jérusalem, afin de lui poser cette question : « Est-il possible de s'acquitter de la mitsva des quatre coupes du Séder avec du ... lait ? »

Le Rav entendit cette question étrange et sortit immédiatement une somme d'argent conséquente en lui disant : « Va t'acheter du vin, de la viande, du poisson, et fais honneur à la fête ».

Par la suite, le Rav expliqua aux membres de sa famille qui s'étonnaient vivement de son comportement : « Quand cet homme m'a demandé s'il était permis de boire quatre coupes de lait à la place du vin, j'ai compris qu'il n'avait certainement pas de viande. Parce que s'il en avait eu, il n'aurait pas envisagé de boire du lait pendant le Séder. C'est pourquoi je lui ai donné assez d'argent pour acheter tout le nécessaire pour la fête. »

Questions

Pourquoi ? (texte 1)



- 2. Que doit faire la personne qui n'a pas assez d'argent pour acheter du vin pour les quatre coupes ?
- 3. Pourquoi nos Sages ont-ils instauré de boire quatre coupes le soir du Séder?

Our 'hats - אָרָתַץ

On fait netilat yadaïm sans prononcer la brakha, avant de manger un légume (siman : karpass).

4. Talmud de Babylone, Traité Pessa'him, 115a Rabbi Eleazar cite Rav Ocha'ya: « Si on mange un aliment trempé dans un liquide, on doit faire netilat yadayim ».

4. תלמוד בבלי מסכת פסחים דף קטו

אַמַר רַבִּי אֵלְעַזַר אַמַר רַב אושַעיַא: כַּל

Avant de consommer tout aliment trempé dans un liquide quel qu'il soit, nous devons faire netilat yadayim.

בַרְפַּס – Karpass

Après s'être lavé les mains, on trempe **n'importe quel légume** dans de l'eau salée ou du vinaigre. On en prend une petite quantité (moins qu'un *kazayit* – 27 g), on récite la *brakha* sur le légume (*boré péri haadama*) et on le mange. Le terme de « *karpass* » sert d'exemple de légume qui peut être consommé.

5. Michna, Traité Pessa'him, chapitre 10, michna 1
On l'apporte^a, on le trempe dans du raifort, avant d'apporter les matsot.

5. משנה מסכת פסחים פרק י משנה א

הַבִּיאוּ לְפָנָיוּ , מְטַבֵּל בַּחֲזֶרֶת, עַד שֶׁפַּגִּיעַ לְפַרְפֵּרֶת הַפַּת...

5a. D'après le commentaire du Kehati

a.On l'apporte : (..) après le kidouch, on apporte les légumes afin d'inciter les enfants à poser des questions, parce qu'en général on n'apporte pas les légumes avant le pain.

5א. על פי פירוש קהתי

א. הביאו לפניו – ...אַחֲבֵי הַקּדוֹשׁ הַבִּיאוּ
 יְרָקוֹת בְּדֵי לְעוֹבֵר אֶת הַיְלָדִים לִשְׁאֹל, לְפִי
 שֵׁאֵין דֶּרֶךְ לְהָבִיא יְרָקוֹת קוֹבֶם בְּצִיעַת הַפַּת.

Le *karpass* est composé des lettres 국무, allusion aux o (valeur numérique 60) – 60 myriades (600 000) – de *Bné Israël* qui ont été soumis à des travaux pénibles (국무) en Égypte.

Ya'hats - ץַדַיִּ

Celui qui dirige le Séder coupe la matsa du milieu en deux.

Le grand morceau est gardé pour l'Afikoman, et le petit est remis entre les deux *matsot* entières. Nos Sages expliquent pourquoi la *matsa* est appelée « pain de *oni* » et à quoi sert la *matsa* coupée en deux :

6. Talmud de Babylone, Traité Pessa'him, 115b
(...) Le pain de oni : En lien avec le terme עוֹנִין,
« répondent », car c'est le pain au sujet duquel on parle (עוֹנִין) beaucoup, puisque la Haggada sera lue ensuite.

Autre explication: En lien avec le terme "", « pauvreté », le pain de misère, par rapport aux pauvres qui ne peuvent acheter un pain entier, et doivent se contenter d'une part de pain. הלמוד בבלי מסכת פסחים דף קטו עמוד ב

...לֶחֶם עֹנִי - לֶחֶם שֻׁעוֹנִין **עָלָיו** דְּבָרִים הַרְבֵּה.

דָּבָר אַחֵר: לֶחֶם עֹנִי – "עָנִי" כְּתִיב, מָה עָנִי שֶׁדַּרְכּוֹ בִּפְרוּסָה – אַף כָּאן בִּפְרוּסָה.

En d'autres termes, le fait de manger un **morceau** de la *matsa* nous rappelle la misère et les souffrances que nous avons subies en Égypte.

Le fait de couper la *matsa* en deux est une allusion à la vie juive : « **une partie pour D.ieu et une partie pour vous-mêmes** ». On ne mange pas tout. On doit toujours avoir à l'esprit de laisser du temps pour communiquer et être en relation avec notre D.ieu, en étudiant la Torah et en pratiquant les *mitsvot*.

Maguid – מַגִּיִּר

On commence la lecture de la *Haggada*. Pourquoi devons-nous relire les mêmes histoires chaque année ?

Le soir du *Séder*, nous nous souvenons d'où nous venons, du fait que D.ieu nous a choisis et des aspirations que nous devons avoir.

Avant la sortie d'Égypte, Moché ordonne au peuple de **se rappeler et de perpétuer le souvenir de la sortie d'Égypte**, en racontant ce soir-là l'histoire de la sortie d'Égypte.



7. Chemot, 13

Moché dit au peuple : « Rappelle-toi ce jour où tu es sorti d'Égypte, de la maison des esclaves. (...) Lorsque D.ieu te conduira vers la terre du Cananéen (...) qu'Il a promis à tes ancêtres de te donner (...), durant sept jours, tu mangeras des matsot, et le septième jour, ce sera une fête pour D.ieu (...). (8) Tu raconteras à ton fils en ce jour, et tu lui diras : 'C'est pour cela que D.ieu m'a fait ceci lorsque je suis sorti d'Égypte'. »

ד. שמות פרק יג

(ג) וַיּאֹמֶר מֹשֶׁה אֶל הָעֶם זָכּוֹר אֶת הַיּוֹם הַּיָּה אֲשֶׁר יְצָאתֶם מִמִּצְרַיִם מִבֵּית עֲבָדִים... (ה) וְהָיָה כִי יְבִיאֲךּ ה' אֶל אֶרֶץ הַכְּנַעֲנִי... אֲשֶׁר נִשְׁבַּע לַאֲבֹתֶיךּ לָתֶת לָדְ... (ו) שִׁבְעַת יָמִים תּאֹכַל מֵצֹת וּבִיּוֹם הַשְּׁבִיעִי חֵג לַה'... (ח) וְהִגַּדְתָּ לְבִּנְדְּ הַיּוֹם הַהוּא לֵאמֹר בַּעֲבוּר זֶה עֲשֶׂה ה' לִי בְּצֹּאתִי מִמִּצְרָיִם.

8. Rambam, *Lois du* 'hamets *et de la* matsa, chapitre 7, loi 1

C'est un commandement positif de la Torah de raconter les miracles et prodiges qui ont été faits pour nos ancêtres le soir du 15 nissan, comme il est dit : « Souviens-toi de ce jour où tu es sorti d'Égypte » (Chemot, 13). Pourquoi ce jour du 15 nissan? La Talmud dit : « Tu raconteras à ton fils ce jour-là, et tu lui diras : c'est pour cela » : c'est-à-dire au moment où sont posés devant toi la matsa et le maror (...). Même les plus grands Sages ont l'obligation de raconter la sortie d'Égypte, et si l'on détaille le récit des événements qui s'y sont produits, c'est digne de louange.

8. רמב"ם הלכות חמץ ומצה פרק ז הלכה א מְצְוַת צְשֵׂה שֶׁל תּוֹרָה לְסַפֵּר בַּנִּפִּים וְנִפְּלָאוֹת מְצְּנַיִם לְּצְרֵיִם בְּלֵיל חֲמִשָּׁה עֲשָׁר שָׁנַצְשׁוֹ לַאֲבּוֹתֵינוֹ בְּמִצְרַיִם בְּלֵיל חֲמִשָּׁה עֲשֶׁר בְּנִיסָן, שֻׁנֶּאֲמֵר: 'זָכוֹר שֶׁת הֵיוֹם הַזֶּה אֲשֶׁר יְצָאתֶם מִמִּצְרָיִם' (שמות יג)... יצָאתֶם מִמִּצְרָיִם' (שמות יג)... וֹמְנַיִן שֶׁבְּלֵיל חֲמִשְׁה עֲשָׂר? תַּלְמוֹד לוֹמֵר: 'וְהְגַּדְתְּ לְבִנְּךְ בַּיוֹם הַהוֹא לֵאמֹר, בַּעֲבוֹר זֶה' - יְוְהִגַּדְתְּ לְבִנְּרְ בַּיוֹם הַהוֹא לֵאמֹר, בַּעֲבוֹר זֶה' - בְּשְׁעָה שֶׁיֵשׁ מֵצָה וֹמְרוֹר מֻנְחִים לְפָנֶיךְ... אֲפִלוֹ חֲכָמִים גְּדוֹלִים חַיָּבִים לְּסַבֵּר בִּיצִיאַת מִצְה וֹמְרוֹך בַּדְּבָרִים שֻׁאֵּרְעוֹ וְשֶׁהָיוֹ, הַבְּלְ הַמַּאֲרִיךְ בַּדְּבָרִים שֻׁאֵּרְעוֹ וְשֶׁהָיוֹ, הַנִּיִ זָה מִשְׁבָּח.

Illustration par une parabole

Un grand roi devait se rendre en visite dans un village isolé de son royaume. On lui prépara une réception magnifique, on décora tout le village de drapeaux colorés et le moment venu, tous se rassemblèrent, vêtus de leurs habits de fête, pour l'accueillir.

Le roi arriva, observa l'apparence festive du village, les habitants tout émus et attendit...

L'attente se prolongea, mais il n'y avait pas de maître de cérémonie... Un jeune homme monta sur une barrière de pierre et commença un discours devant tous les villageois.

« Savez-vous, dit-il, que nous devons remercier ce grand roi ? Il est puissant et sage, grâce à lui, nous disposons de l'eau courante, de lignes de téléphone, son armée nous protège, etc. »

Le roi fut satisfait et offrit une généreuse récompense au jeune homme.

Tous les villageois s'étonnèrent : qu'avait-il dit de nouveau ? Ce qu'il avait dit, tout le monde le savait déjà !

« Fous que vous êtes, dit-il, lorsque les gens racontent encore et encore la grandeur du Roi, ils s'encouragent eux-mêmes à le respecter et l'aimer davantage, et l'honneur du Roi s'en trouve grandi. »



Lorsque nous racontons encore et encore la sortie d'Égypte, nous ressentons le besoin de remercier D.ieu pour tous les bienfaits dont il nous a comblés, et Son honneur en est amplifié.

Même en exil, durant les situations les plus difficiles, les Juifs ont mis un point d'honneur à raconter la sortie d'Égypte, à renforcer leur foi en D.ieu et à se rappeler qu'ils avaient pour objectif de rentrer « chez eux », en *Eretz Israël*, comme nous le voyons dans la *Haggada*.

9. Extrait de la *Haggada*

Voici le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Égypte.

Que toute personne qui a faim vienne et mange, que toute personne qui en a besoin vienne et mange du Korban Pessa'h.

Cette année nous sommes ici (en exil), l'année prochaine nous serons en *Eretz Israël*. Cette année nous sommes esclaves, l'année prochaine nous serons libres.

תרגום לעברית:

- ַ זֶהוּ לֶחֶם הָעֹנִי שֶׁאָכְלוּ אֲבוֹתֵינוּ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם.
- כָּל מִי שֶׁרָעֵב יָבוֹא וְיאֹכַל, כָּל מִי שֶׁצְּרִידְּ יָבוֹא וִיאֹכַל מִקֶּרָבָּן הַפֵּסַח.
 - הַשָּׁנָה אָנוּ כָּאן (בַּגּוֹלָה), לַשָּׁנָה הַבָּאָה **נִהְיֶה בָּאַרְץ יִשְׂרָאַל**.
- הַשָּׁנָה אָנוּ עֲבָדִים (מְשֻׁעְבָּדִים לַגּוֹיִים), לַשָּׁנָה הַבָּאַה נָהָיֵה עַצְמֵאִים.

9. מתוך ההגדה

- -הָא לַחְמָא עַנְיָא דִּי אֲכַלוּ אַבְהָתָנָא בְּאַרְעָא דְמִצְרָיִם.
 - -כָּל דָּכָפִין יֵיתֵי וַיֵכֵל, כָּל דָּצְרִיךְ יֵיתֵי וַיִּפְסֵח.
 - ַרָּשַׁתָּא הָכָא, לְשָׁנָה הַבָּאָה בְּאַרְעֵא דִיִשְׁרָאֵל.
 - -הָשַׁתָּא עַבְדֵי, לְשָׁנָה הַבָּאָה בְּנֵי חֹרִין.

Certains éléments en particulier doivent être expliqués durant le récit de la Haggada :

10. Michna, Traité Pessa'him, chapitre 10, michna 5

Rabban Gamliel disait : « Si l'on n'a pas prononcé ces trois mots durant Pessa'ha, on n'est pas quitte de la mitsvab. Les voici : Pessa'h, matsa et marorc.

Pessa'h : parce que D.ieu est passé au-dessus des maisons de nos ancêtres en Égypte.

Matsa : parce que nos ancêtres ont été libérés d'Égypte.

Maror: parce que les Égyptiens ont rendu la vie de nos ancêtres amère.

À chaque génération, on doit se considérer comme étant soi-même sorti de l'esclavage d'Égypte^d, comme il est écrit : « Tu raconteras en ce jour à ton fils, et tu lui diras : 'C'est pour cela que D.ieu m'a fait ceci lorsque je suis sorti d'Égypte' (Chemot, 13). »

משנה מסכת פסחים פרק י משנה הבבן גַמְלִיאֵל הַיַה אוֹמֵר:

כָּל שֶׁלֹא אָמַר שְׁלֹשָׁה דְבָרִים אֵלוּ בַּפֶּסַחְאֹּ, לֹ<mark>א יָצָא יְדֵי חוֹבָתוּ</mark>־, וְאֵלוּ הֵן: **פֶּסַח, מַצְּה,** וּמַרוֹרִי.

פֶּסַח: עַל שוּם שֶׁפָּסַח הַמְּקוֹם עַל בָּתֵי אַבוֹתֵינו בִּמִצְרָיִם.

מַצָה: עַל שׁוּם שֶׁנְגְאֲלוּ אֲבוֹתֵינוּ מִמִּצְרָיִם. **מָרוֹר:** עַל שׁוּם שֶׁ**מֵּרְרוּ** הַמִּצְרִים אֶת חַיֵי אֲבוֹתֵינוּ בְּמִצְרָיִם.

בְּכָל דּוֹר וָדוֹר חַיָּב אָדָם לִרְאוֹת אֶת עַ**צְמוֹ כְּאִלּוּ הוּא יָצָא מִמִּצְרַיִם ּר,** שֶׁנֶּאֲמֵר: יְהִגַּדְתָּ לְבִנְךָ בַּיוֹם הַהוּא לֵאמר, בַּעֲבור זֶה עַשָׂה ה' לִי בָּצֵאתִי מִמִּצְרַיִם' (שמות יג).

10a, Commentaire du Kehati

- a. Si l'on n'a pas prononcé ces trois mots durant Pessa'h : Si l'on n'a pas expliqué les raisons de ces trois choses pendant le Séder.
- b. On n'est pas quitte de la mitsva: du récit de la Haggada, « Tu raconteras à ton fils ». Certains expliquent de l'obligation de raconter la sortie d'Égypte.
- c. Pessa'h, matsa et maror : Ce sont les trois aliments que nous avons l'obligation de consommer le soir du Séder.
- d. Comme étant soi-même sorti de l'esclavage d'Égypte : Comme si on venait soi-même de sortir de l'esclavage d'Égypte.

10א. פירוש קהתי

- א. שלא אמר שלשה דברים אלו בפסח שֶׁלֹא פֵּרֵשׁ טַעְמָם שֶׁל שְׁלֹשֶׁת הַדְּבָרִים בְּלֵיל הַפֶּסַח.
 - ב. לא יצא ידי חובתו שֵׁל הַגָּדָה ('וְהַגַּדְתָּ לְבִנְרָ'). וְיֵשׁ מְפָרְשִׁים: יְדֵי חוֹבַת סִפּוּר יְצִיאַת מִצְרָיִם.
 - ג. פסח, מצה ומרור שְלֹשֶׁת הַדְּבָרִים שֵׁנִצְטַוֵינוּ לְאָכָלָם בִּלֵיל הַסֵּדֵר.
 - ד. כאלו הוא יצא ממצרים כְּאָלוּ הוא ב. כאלו הוא יצא ממצרים כְּאָלוּ הוא בָּעַצְמוֹ יָצָא עַתָּה מִשְּׁעְבּוֹד מִצְרַיִם.

Questions:

- 1. Comment accomplit-on la *mitsva* de « tu raconteras à ton fils » ?
- 2. Pourquoi est-il important de connaître les raisons de manger : a. le korban pessa'h ;
- b. la matsa; c. le maror?



Ra'htsa, Motsi Matsa – דְתַּצָה, מּוֹצִיא מַצָּה

Après avoir raconté la sortie d'Égypte, loué et remercié D.ieu de nous avoir délivrés, on fait à nouveau netilat yadayim avant le repas et on récite la brakha « al netilat yadayim » (bénédiction sur les ablutions des mains) puis « hamotsi » (la bénédiction sur le pain), directement suivie de « al akhilat matsa » (bénédiction sur la consommation de la matsa). On mange deux kazayit de matsa, un pour le motsi et un pour la « akhilat matsa ».

Le *kazayit* représente 28 cm² ou 12 g de *matsa* pour les Ashkénazes, et 27 g pour les Séfarades. La *brakha* de « *al akhilat matsa* » est récitée une seule fois dans l'année au moment de manger la *matsa* pendant le *Séder*. (2 fois en dehors d'*Eretz Israël*, puisqu'on célèbre 2 *Sédarim*) Pourquoi ne la récite-t-on pas durant les autres jours de Pessa'h ?

11. Chemot, 12:18

Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des matsot, jusqu'au 21 du mois, au soir.

12. Rambam, Lois du 'hamets et de la matsa, chapitre 6, lois 1 et 10

C'est une mitsva de la Torah de manger de la matsa la veille du 15 du mois*, comme il est dit : « Le soir, vous mangerez de la matsa », mais durant le reste de la fête, manger de la matsa est facultatif (...).

*En dehors d'*Eretz Israël*, cette *mitsva* s'applique aussi pour la veille du 16.

Étant donné que **ce n'est pas obligatoire de manger** de la *matsa* durant les autres jours de Pessa'h, on ne récitera pas de bénédiction « *al akhilat matsa* » pendant la semaine de Pessa'h. Mais il faut tout de même savoir la chose suivante :

12a. *Michna broura* (Rabbi Israël Méir ha-Cohen), chapitre 475, paragraphe 45

Il est écrit au nom du Gra (Gaon Rabbi Eliahou de Vilna): dans tous les cas, c'est une mitsva de consommer de la matsa durant les sept jours de Pessa'h, même si ce n'est pas obligatoire.

11. שמות פרק יב פסוק יח

בָּרָאשׁן בְּאַרְבָּעָה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ **בָּעָרְב** תּ**אֹכְלוּ מַצּׁת** עַד יוֹם הָאֶחָד וְעֶשְׂרִים לַחֹדֶשׁ בָּעַרֶב.

> רמב"ם הלכות חמץ ומצה פרק ו הלכות א, י

מִצְוַת צְשֵׂה מִן הַתּוֹרָה לֶאֱכֹל מַצָּה **בְּלֵיל חֲמִשִּׁה עָשִּׁר**, שָׁנֶּאֱמַר: 'בָּעֶרֶב תּאכְלוּ מַצּוֹת'... אֲבָל בִּשְׁאָר הָרֶגֶל, **אֲכִילַת מַצְּה רְשׁוּת**...



12א. משנה ברורה (לרבי ישראל מאיר הכהן) סימן תעה סעיף מה

וּבְשֵׁם הַגְּרָ"א (הַגָּאוֹן ר' אֵלְיָהוּ מִוּילְנָא) פָּתְבוּ: דְעַל כָּל פָּנִים **מִצְוָה לֶאֶכֹל מַצָּה כָּל** שָׁבִּעָה, אֶלָא שָׁאֵינוֹ חִיוּב.

Pour aller plus loin:

Pourquoi récite-t-on **d'abord** la *brakha* sur le pain et ensuite la *brakha* « *al akhilat matsa* » ? Il existe une règle qui s'applique à de nombreuses *mitsvot* :

13. Talmud de Babylone, Traité Brakhot, 51b

Entre ce qui est fréquent et ce qui ne l'est pas, ce qui est fréquent est prioritaire.

13. תלמוד בבלי מסכת ברכות דף נא עמוד ב הַדִיר וְשֵׁאֵינוֹ הָדִיר - תַּדִיר קֹדֵם.

D'après cette règle, on accomplit d'abord la *mitsva* (ou la *brakha*) qui est **fréquente**, c'est-à-dire celle qu'on accomplit souvent, et seulement ensuite celle qui est moins fréquente, qu'on accomplit moins souvent.

La bénédiction sur le pain est en effet récitée plus souvent **et a donc la priorité** sur celle, plus rare, de la consommation de la *matsa*.

Questions:



- 1. Quand la consommation de la matsa est-elle obligatoire et quand est-elle facultative ?
- 2. Qui a l'obligation de consommer de la matsa, et combien faut-il en manger ?
- 3. Pourquoi la brahka « hamotsi » a-t-elle la priorité sur celle de « akhilat matsa » ?

Il était une fois



Le grand **Rabbi Méir Margalyot** était pieux et humble, bien que rabbin et directeur de *yechiva* de la région de Lvov.

Un jour, le 13 nissan, il marchait avec sa cruche à la main, pour puiser de l'eau nécessaire pour fabriquer les *matsot*. Cela se passait durant la période de la fonte des neiges, et tous les chemins étaient embourbés.

Rabbi Yayvi (Rabbi Yaacov Yossef d'Ostroh), qui était un conférencier de renom dans la communauté, voyageait quant à lui dans un somptueux carrosse pour aller puiser l'eau des *matsot*.

Il dit à Rabbi Méir : « Pourquoi Son Excellence se déplace-t-elle à pied, alors que les chemins sont embourbés et impraticables ? »

Rabbi Méir lui répondit : « Cette grande *mitsva* d'aller puiser l'eau des *matsot* ne se présente **qu'une fois par an**, vais-je en laisser le mérite à des chevaux ? » (...) En entendant ces mots, **Rabbi Yayvi** sauta immédiatement de son carrosse et tous deux poursuivirent leur chemin ensemble, à **pied**, pour accomplir la *mitsva*.

Maror – מַרוֹר

Après avoir mangé les *matsot*, on prend un *kazayit* de *maror*, on le trempe dans le '*harosset* et on récite la *brakha* « *al akhilat maror* » (bénédiction sur la consommation du *maror*).

Dans la *Michna*, on nous explique qu'on utilise de la laitue pour le *maror*, et dans certaines communautés, du raifort.

14. Chemot, 12:8

Ils mangeront la viande durant cette nuit, grillée sur le feu, et ils la mangeront avec des matsot sur des herbes amères^a.

14. שמות פרק יב פסוק ח

וְאָכְלוּ אֶת הַבָּשָׂר בַּלַיְלָה הַזֶּה צְלִי אֵשׁ וּמַצוֹת עַל מִרֹרִים איאכָלָהוּ.

14a. Commentaire de Rachi

a. Sur des herbes amères : (...) Le commandement de consommer des herbes amères se rapporte au souvenir des Égyptiens qui « rendirent leur vie amère » (Chemot, 1).

14. פירוש רש"י

א. על מררים - ... וְצִנָּם לֶאֲכֹל מָרוֹר זֵכֶּר לִ' וַיִּמַרִרוּ אָת חַיֵּיהֶם' (שמות א).

Pourquoi trempons-nous le maror dans le 'harosset, qui est généralement sucré ?

15. Michna, Traité Pessa'him, chapitre 10, michna 3

(...) Bien que manger du 'harosset ne soit pas une mitsva^a, Rabbbi Eleazar fils de Rabbi Tsadok considère que c'en est bien une^b.

15. משנה מסכת פסחים פרק י משנה ג

... אַף עַל פִּי שֶׁאֵין חֲרֹסֶת מִצְוָהיּ. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר בְּרַבִּי צֶדוֹק אוֹמֵר: מִצְוָהיּ. בְּרַבִּי צֶדוֹק אוֹמֵר: מִצְוָהיּ.

15a. Commentaire du Kehati

- a. Bien que manger du 'harosset ne soit pas une mitsva: le 'harosset n'est pas consommé en raison d'une mitsva, mais pour atténuer le goût amer du maror.
- b. Rabbi Eleazar fils de Rabbi Tsadok
 considère que c'en est bien une : même
 tremper le maror dans le 'harosset est une
 mitsva, en souvenir du mortier avec lequel
 les Bné Israël travaillaient en Égypte.

15א. פירוש קהתי

א. אף על פי שאין חרוסת מצוה – חֲרֹסֶת אֵינָה בָּאָה לְשֵׁם מִצְוָה, אֶלָּא כְּדֵי לְהָפִּיג בָּה אָת שֵעֵמוֹ הַחָרִיף שֵׁל הַמֵּרוֹר.

ב. רבי אליעזר... אומר מצוה – אַף הַּטְבּוּל בַּחֲרֹסֶת מִצְנָה הִיא, מִשׁוּם זֵכֶר לַטִּיט שַּעָבְדוּ בּוֹ יִשְׂרָאֵל בְּמִצְרָיִם.

Questions:

- 1. Pourquoi mange-t-on du maror le soir du Séder ?
- 2. Pourquoi trempe-t-on le maror dans le 'harosset ? Donnez deux raisons.



La période de la Shoah était particulièrement amère et terrible pour le peuple juif. Des millions de Juifs ont été pourchassés, humiliés et assassinés par les nazis et leurs collaborateurs. Les Juifs ne pouvaient pas accomplir la plupart des *mitsvot*, et avaient aussi d'énormes difficultés pour accomplir la *mitsva* des *matsot*. Une prière spécifique a été rédigée par les rabbins du camp de Bergen-Belsen, et a été retrouvée dans un des ghettos :

Avant de consommer du 'hamets, on dira avec ferveur :

Notre Père qui est aux cieux, il ne fait nul doute à Tes yeux que nous souhaitons de tout cœur accomplir Ta volonté et fêter Pessa'h en mangeant de la matsa et en respectant l'interdiction du 'hamets.

Cependant, à notre grand regret, la servitude nous en empêche et nous nous trouvons en danger de mort. Nous sommes prêts et disposés à accomplir Ton commandement de « Vous vivrez par eux » et de ne pas mourir à cause des *mitsvot*, et de respecter l'avertissement de « Veille sur toi-même et prends grand soin de toi ».

C'est pourquoi nous T'adressons cette prière, pour que Tu nous maintiennes en vie, nous fasses subsister et nous délivres afin que nous puissions accomplir Ta volonté avec tout notre cœur. Amen.

Korekh – כוֹרֵך

Ensuite, on prend un *kazayit* de *matsa* et un de *maror* (après qu'il a été trempé dans la '*Harosset*), **on les superpose** et on les mange de manière accoudée, sans bénédiction. Quelle est l'origine de cette coutume ?

16. Talmud de Babylone, Traité Pessa'him, 115a

On raconte à leur sujet que Hillel les superposait et les mangeait ensemble, comme il est dit : « Vous le mangerez sur des matsot et des herbes amères » (Bamidbar, 9).

16. תלמוד בבלי מסכת פסחים דף קטו עמוד א

אָמְרוּ עָלָיו עַל הָלֵּל שֶׁהָיָה כּוֹרְכָן בְּבַת אַחַת״ וְאָכְלָן, שֶׁנֶאֲמֵר: 'עַל **מַצוֹת וּמְרֹרִים** יֹאכְלָהוּ' (במדבר ט).

16a. Commentaire de Rachi

a. Les superposait : la viande du Korban Pessa'h, la matsa et les herbes amères.

16א. פירוש רש"י

א. שהיה כורכן בבת אחת – פֶּסַח, מַצְה זמַרוֹר.

De nos jours, maintenant que nous n'avons plus de Temple, et donc plus de *Korban Pessa'h*, nous ne pouvons accomplir **qu'une partie** de cette coutume en mangeant la *matsa* et le *maror* ensemble, presque de la même manière que l'on mangeait le *Korban Pessa'h* à l'époque du Temple. **De la sorte, nous nous souvenons de ce manque profond causé par la destruction de notre Temple**.



- 1. Pourquoi **Hillel** superposait-il le *Korban Pessa'h*, la *matsa* et les herbes amères avant de les manger ensemble ?
- 2. Pourquoi superposons-nous la matsa et le maror avant de les manger ensemble ?

Choul'han Orekh, Tsafoun – שֵׁלְדֶּן עוֹרֵך, צָפוּן

Après le repas de fête, on mange en étant accoudé un *kazayit* de la *matsa* qui avait été gardé, l'*Afikoman*. La *Michna* dit ceci :

17. Michna, Traité Pessa'him, chapitre 10, michna 8

On ne conclut pas le repas du Korban Pessa'h par l'Afikoman.

ת משנה מסכת פסחים פרק י משנה ח.17 אֵין מַפִּטִירִין אַחַר הַפֵּסַח אֲפִיקוֹמָן״.

Qu'est-ce que l'Afikoman?

17a. Commentaire du Kehati

a. Afikoman: mot grec dont la signification est « le festin » qu'on sert après le repas en Grèce, composé de fruits et douceurs (gâteaux, desserts).

17א. פירוש קהתי

אָפִיקוֹמֶן - הִיא מִלָּה יְנָנִית, וּמַשְׁמָעָה: הַפִּשְׁתֶּה שֶׁעוֹרְכִים אַחֲבִי הַפְּעוֹדָה בְּיַיִן, בְּפֵרוֹת וּבְמִינֵי מְתִיקָה (כְּמוֹ קִנוּחַ, ו'מָנָה אַחֲרוֹנָה').

Pourquoi est-il interdit de manger un dessert après avoir mangé le Korban Pessa'h?

18. Commentaire du Kehati

C'est une mitsva de manger le Korban
Pessa'h à la fin du repas (...): il est interdit
de manger quoi que ce soit après le
Korban Pessa'h, afin que son goût reste
en bouche.

18. פירוש קהתי

מִצְוָה לֶאֱכֹל אֶת קַרְבַּן הַפֶּסַח בְּסוֹף הַסְעוּדָה... שָׁאָסוּר לֶאֱכֹל כְּלוּם אַחַר קַרְבַּן הַפֶּסַח, כְּדֵי שִׁיִּשָּׁאֵר טַעַם הַבָּשָּׁר שֶׁל קָרְבַּן הַפֵּסַח בָּבִיוּ. De nos jours, nous n'avons plus de *Korban Pessa'h*, alors nous mangeons un *kazayit* de *matsa* à la fin du repas, **qui rappelle le** *Korban Pessa'h*, **et on veille à ne rien manger d'autre après ce morceau de** *matsa***.**

19. Commentaire du Keh.ati

Étant donné qu'après ce kazayit de matsa il est interdit de manger un dessert (...) ou quoi que ce soit d'autre, on appelle ce morceau de matsa, Afikoman, le dessert, puisqu'il est consommé tout à la fin du repas.

19. פירוש קהתי

לְפִי שֶׁאַחֲבִי 'כַּזַיִּת' מַצָה הָאַחֲרוֹנָה אָסוּר... לֶאֶכֹל כְּלוּם, לָכֵן קָרְאוּ לְאוֹתָהּ פְּרוּסַת הַמַּצְה שָׁאוֹכְלִים בְּסוֹף סְעוּדַת הַ' מֵּדֶר', בַּשֵׁם 'אַפִּיקוֹמָן'.

Questions:

- 1. Quel sens nos Sages donnent-ils au mot Afikoman?
- 2. Quel est le dernier aliment que l'on mangeait lors du *Séder* à l'époque du Temple ? Pourquoi ?
- 3. Que mange-t-on aujourd'hui en guise d'Afikoman à la fin du repas ?
- 4. Pourquoi ne mangeons-nous rien d'autre après l'Afikoman?

ברד, הלל – Barekh, Hallel

Barekh: on dit le Birkat Hamazone.

On sert le quatrième verre de vin et on termine de lire le Hallel.

Ce dernier exprime notre reconnaissance, qualité si importante et vitale pour tout Juif. Le *Hallel* est récité afin de remercier D.ieu qui nous a délivrés de nos souffrances et nous a choisis pour être Son peuple.

20. Michna, Traité Pessa'him, chapitre 10, michna 5

C'est pourquoi il est de notre devoir de remercier, louer, vanter, glorifier, exalter, magnifier, bénir, élever et célébrer Celui qui a fait, à nos ancêtres et à nous, tous ces miracles: Il nous a fait sortir de l'esclavage vers la liberté, de la tristesse vers la joie, du deuil vers la réjouissance, de la servitude vers la délivrance. Et nous dirons devant Lui: louez D.ieu.

20. משנה מסכת פסחים פרק י משנה ה

לְפִיכָךְ אֲנַחְנוּ חַיָּבִין לְהוֹדוֹת, לְהַלֵּל, לְשַבֵּחַ, לְפָאֵר, לְרוֹמֵם, לְהַדֵּר, לְבָרֵךְ, לְעַלֵּה, וּלְקַלֵּס, לְמִי שֶׁעֲשָׁה לַאֲבוֹתֵינוּ וְלָנוּ אֶת כָּל הַנִּסִּים הָאֵלּוּ, הוֹצִיאָנוּ מֵעַבְדוּת לְחֵרוּת, מִיָּגוֹן לְשִׁמְחָה, וּמֵאֵבֶל לְיוֹם טוֹב, וּמִאֲפֵלָה לְאוֹר נָּדוֹל, וּמִאַבְּוֹד לִגְאֻלָּה. וְנֹאמֵר לְפָנֵיו, הַלְלוּיָה.

20a. Commentaire du Kehati

- a. C'est pourquoi il est de notre devoir de remercier (...): dans la Guemara, il est dit que nous récitons le Hallel le soir de Pessa'h car on y mentionne les cinq éléments suivants:
- la sortie d'Égypte (« Lorsque Israël sortit d'Égypte ») ;
- l'ouverture de la mer Rouge (« La mer vit et s'enfuit ») :
- le don de la Torah (« Les montagnes dansèrent comme des béliers »);
- la résurrection des morts (« Je marcherai avec D.ieu sur les terres de la vie »);
- la période précédant la venue du Machia'h, accompagnée de difficultés (« Pas pour nous, ô D.ieu, pas pour nous, mais à Ton nom, fais honneur »).

Qui a composé le Hallel ?

20א. פירוש קהתי

א. לפיכך אנחנו וכו' – ...ובַגְמָרָא אָמְרוּ שָׁאוֹמְרִים הַלֵּל בְּלֵיל הַפֶּסַח מִשׁוּם שָׁנִּוְּכָּרִים בּוֹ חֲמֵשֶׁת הַדְּבָרִים הַלָּלוּ:

יְצִיאַת מִצְרַיִם ('בְּצֵאת יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרַיִם').

קְרִיעַת יַם סוֹף ('הַיָם רָאָה וַיָנוֹס').

מַתַּן תּוֹרָה ('הֶהָרִים רָקְדוּ כְאֵלִים').

תְּחָיֵת הַמֵּתִים ('אֶתְהַלֵּךְ לִפְנֵי ה' בְּאַרְצוֹת הַחִיִּם').

הָבְלוֹ שֶׁל מָשִׁיחַ – הַקְּשָׁיִים שֵׁיִהְיוּ בִּתְקוּפַת הַגְאֵלָה ('לֹא לָנוּ ה' לֹא לָנוּ, כִּי לְשִׁמְךָ תֵּן כָּבוֹד').

21. Talmud de Babylone, Traité Pessa'him, 117a

(...) Ce Hallel, qui l'a composé?

Les prophètes parmi eux l'ont instauré,
afin que le peuple d'Israël le dise à chaque
époque : dans les moments de détresse,
à D.ieu ne plaise^a, et lorsqu'ils seront
délivrés, ils le diront au sujet de leur
délivrance.

21. תלמוד בבלי מסכת פסחים דף קיז עמוד א הַקֵּל זָה מִי אֲמַרוֹ?

...וַחֲכָמִים אוֹמְרִים: נְבִיאִים שֶׁבּּינֵיהֶן תִּקְנוּ לָהֶם לְיִשְׂרָאֵל שֶׁיְהוּ אוֹמְרִים אוֹתוֹ עַל כָּל פֶּרֶק וּפָּרֶק, וְעַל כָּל צָרָה וְצָרָה שֶׁלֹא תָּבֹא עֲלֵיהֶם ׄ לְיִשְׂרָאֵל, וְלִבְשֶׁנְּגְאָלִין, אוֹמִרִים אוֹתוֹ עַל גִּאִלְתַן.

21a. Commentaire de Rachi

a. Dans les moments de détresse, à D.ieu ne plaise: (...) c'est-à-dire, que si, que D.ieu nous en préserve, le peuple d'Israël venait à connaître des malheurs, et qu'il en soit ensuite soulagé, il dira le Hallel pour avoir été délivré, comme nous le faisons à Hanoukka.

21א. פירוש רש"י

א. ועל כל צרה שלא תבא עליהם – ...כְּלוֹמֵר, שֶׁאִם חָס וְשָׁלוֹם תָּבוֹא צָרָה עֲלֵיהֶן, וְיִנְשְׁעוּ מָמֶנָה, אוֹמְרִים אוֹתוֹ עַל גְּאֻלָּתָן, כְּגוֹן חֲנֵכָּה.

Questions:



- 1. Pourquoi récite-t-on le Hallel lors du Séder?
- 2. Pourquoi les prophètes ont-ils instauré la récitation du Hallel?

Nirtsa – גָרֶצָה

Après avoir terminé le *Hallel*, les chants et les louanges, et après avoir accompli les *mitsvot* du *Séder* comme il se doit, nous espérons que nos prières et demandes ont été acceptées – אָרָשׁ – par D.ieu. Nous n'oublions pas non plus les espoirs pour le futur, notre désir **que D.ieu nous délivre par la reconstruction de notre saint Temple**.

22. Extrait de la Haggada

La cérémonie du Séder dans la forme prescrite est terminée. Nous l'avons célébrée conformément à ses lois et à ses statuts.

Comme nous avons pu la célébrer ce soir, puissions-nous le faire dans le Temple.

Être pur qui demeure dans Sa résidence céleste, relève le peuple qui ne peut être dénombré. Les bourgeons de la souche que Tu as plantée, délivre-les vers Sion dans l'allégresse.

22. מתוך ההגדה

חֲסַל סִדּוּר פֶּסַח כְּהִלְּכָתוֹ כְּכָל מִשְׁפָּטוֹ וְחֻפָּתוֹ, כַּאֲשֶׁר זָכִינוּ לְסַדֵּר אוֹתוֹ, כֵּן נִזְכֶּה לַצֵשׁוֹתוֹ.

זָךְ שׁוֹכֵן מְעוֹנָה, קוֹמֵם קְהַל עֲדַת מִי מָנָה, בְּקָרוֹב נַהֵל נִטְעֵי כַנָה, פְּדוּיִים לְצִיוֹן בְּרָנָה. לְשַׁנָה הַבָּאָה בִּירוֹשַלַיִם הַבְּנוּיַה.

L'an prochain à Jérusalem reconstruite!

Nous souhaitons un joyeux Pessa'h cachère à tous les élèves. Puisse D.ieu nous accorder le mérite de manger prochainement des sacrifices, en particulier celui de Pessa'h, avec tout le peuple d'Israël.





Fonds Harevim



Fondation pour la Mémoire de la Shoah



www.lamorim.org

Dvorah Serrao, directrice de Lamorim Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim info@lamorim.org

© Tous droits réservés - Reproduction interdite

אתר אינטרנט: www.elami-elatzmi.co.il | אתר אינטרנט: elami@elami-elatzmi.co.il | סל: 904-9978164 סל: elami@elami-elatzmi.co.il | סל: סל: אחברי המערכת: הרב מאיר אסולין, שלומית שרפי | 80-5-16 עיצוב: סטודיו 'גרפיקטו' 654-4965150 | איור: עטרה רבקה צינמן 652-7737303